

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 1981

L'en mil neuf cent quatre vingt un, le vingt et un décembre, à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean POUSSON, Maire.

Etaient présents : MM. PUEYO - MACIAS - BAROUSSE - Adjointe,
 CHANFREAU BOYER BONNEFOI BORDES TORNAMORELL COVA ORLIAC
 JORDA BEYRET MAS POUJOL COUSPEYRE MORENO

Absents : MM. GUCHENS GALAN REN.

Monsieur COVA est nommé secrétaire de séance et donne lecture du procès verbal de la séance précédente.

M. BONNEFOI fait remarquer qu'il y a quelques temps qu'il n'y a pas eu de séance du Conseil Municipal.

M. POUSSON indique qu'il y a eu plusieurs réunions plénières où l'ensemble du Conseil est convié.

M. BORDES demande que le problème de France Industries soit étudié en début de séance.

Le Conseil donne son accord.

FRANCE-INDUSTRIES

M. le Maire donne la parole à M. PUEYO ; celui-ci annonce que le jugement en référé devant statuer sur les congés payés aux ouvriers de France Industries a reporté la décision des Prud'hommes.

M. BORDES rappelle les problèmes évoqués lors de la séance plénière du 10 décembre 1981. "Les salariés de France Industries n'ont pas encore perçu les congés annuels qui leur étaient dus. L'Entreprise n'a plus que 25 employés et les stocks de bois s'épuisent". Il souhaite la réintégration de tous les salariés licenciés.

M. BONNEFOI souhaite que le Conseil intervienne afin que les salaires soient versés rapidement.

M. POUSSON regrette que la Direction n'ait pas montré plus d'empressement pour régler ce problème malgré ses nombreuses interventions, souhaite que le conflit prenne fin et que les congés payés qui paraissent dus soient vite versés. Il interviendra à nouveau afin de provoquer une nouvelle rencontre des parties en présence.

M. MAS propose la motion suivante :

"Le Conseil Municipal de Montréjeau réuni le 21 décembre 1981, après avoir pris connaissance de la situation des travailleurs de France Industries,

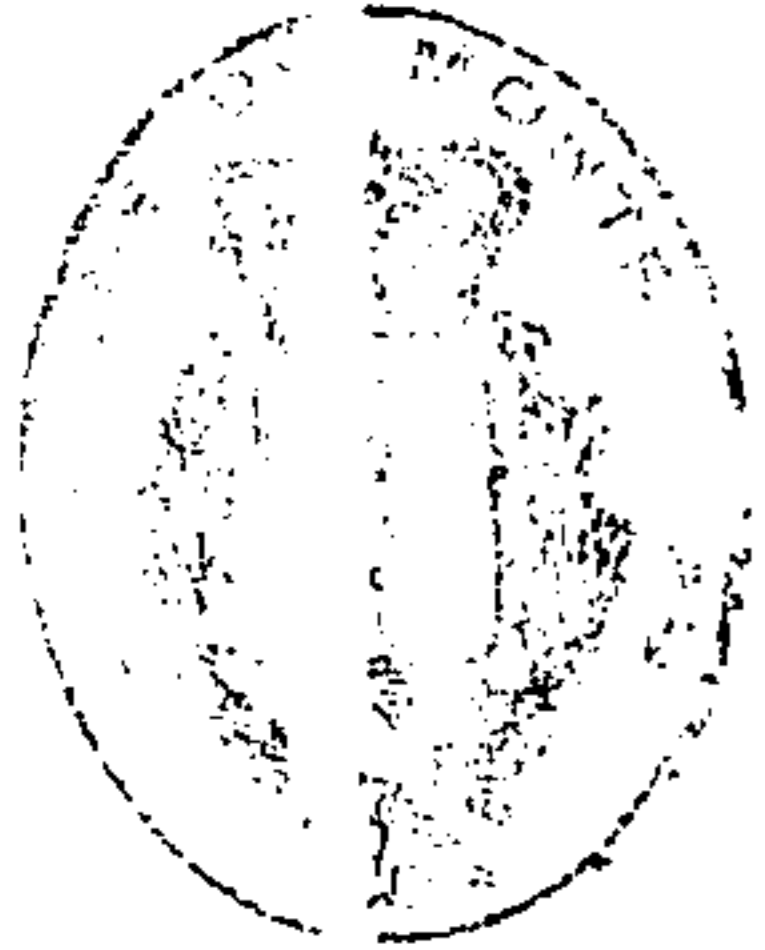
Juge celle-ci intolérable,

Constata que la direction de cette entreprise ne respecte pas toutes les clauses de la convention passée avec la Municipalité et n'a pas répondu à l'invitation du Conseil Municipal lors de la séance plénière,

Déplore l'attitude de cette direction qui n'a pas hésité à jeter ses employés à la rue privant ainsi leurs familles de ressources,

Demande que les décisions prud'homales soient mises en application dans les plus brefs délais,

S'engage à tout mettre en oeuvre, à faire toutes interventions pour que cette affaire soit réglée sans retard,



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décide de verser à ces travailleurs une subvention de huit mille Francs (8 000 F) pour compenser les frais que ce conflit leur a occasionnés."

Monsieur POUSSON propose une réunion de la Commission des Finances afin de trancher le problème de la subvention, souhaite que toutes les communes ayant des ouvriers à France Industries participent au financement de la subvention, et indique que la Commune de Montréjeau a fait tout ce qui était en son pouvoir pour régler le litige.

La motion est mise aux voix et votée à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE SPECIALE DE GESTION AU RECEVEUR MUNICIPAL

M. le Président expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 6 juillet 1956 modifié par celui du 8 mai 1972 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité spéciale de gestion allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics. Aux termes des règlements en vigueur cette indemnité a été fixée à Mille cinq cent quarante Francs par an par la présente délibération.

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus par Monsieur GLEYZES Michel Receveur Municipal en sa qualité de Conseiller financier de la Commune de Montréjeau, décide de lui allouer l'indemnité de gestion indiquée ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif à l'article 615.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

M. le Président expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 1981 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants

		Recettes	Dépenses
Art 446/710	Subventions de la Commune	4 500,00	
446/607	Fournitures scolaires		4 500,00

M. le Président invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus values de recettes indiquées ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 1980 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1980,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1979, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations du receveur,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 1980 au 31 décembre 1980, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1980 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1980 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 1980

Monsieur PUEYO donne lecture du compte administratif 1980, chapitre par chapitre, ainsi que celui du Service de l'Eau et de la Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés ...		304 469,85		699 735,88		1 004 205,73
Opérations de l'Exercice	4 042 128,41	4 325 307,72	3 317 369,09	3 088 258,60	7 359 497,50	7 413 566,32
RESULTATS DEFINITIFS	4 042 128,41	4 629 777,57	3 317 369,09	3 787 994,48	7 359 497,50	8 417 772,05
		587 649,16	470 625,39			1 058 274,55
COMPTE ANNEXE POUR LA CAISSE DES ECOLES						
Résultats reportés ...		880,14				880,14
Opérations de l'Exercice	9 380,14	8 500,00			9 380,14	8 500,00
TOTAUX	9 380,14	9 380,14			9 380,14	9 380,14

..../....



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'Exercice	452 894,46	763 823,69	45 250,13	45 250,13	498 144,59	809 073,82
TOTAUX	452 894,46	763 823,69	45 250,13	45 250,13	498 144,59	809 073,82
RESULTATS DEFINITIFS		310 929,23				310 929,23

COMPTE ANNEXE POUR LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

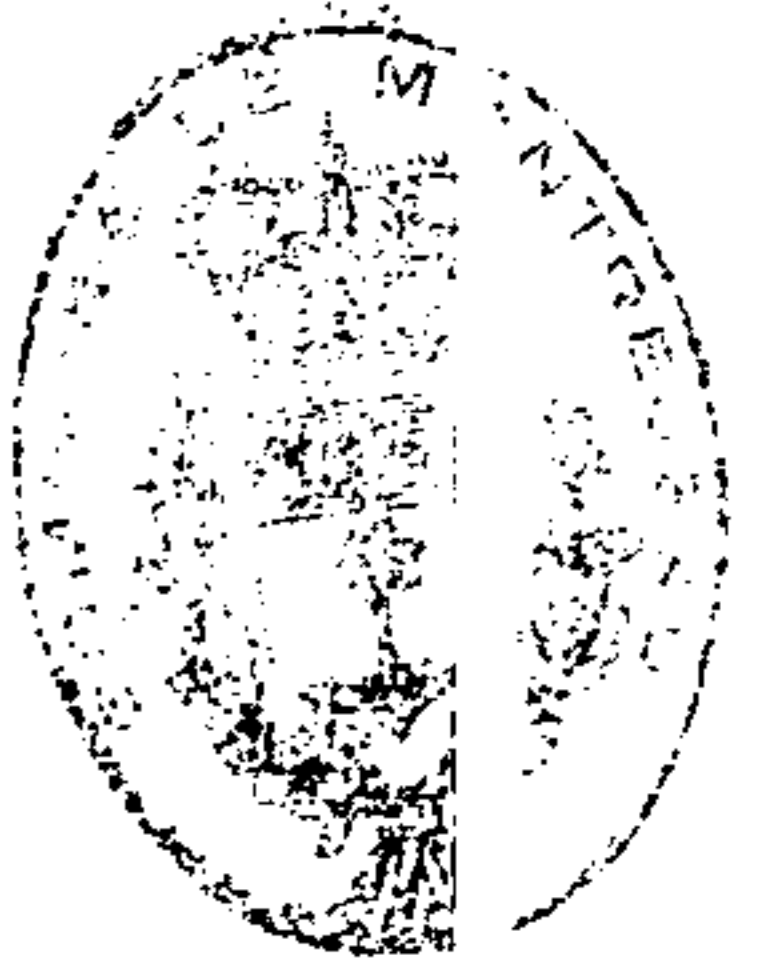
Résultats reportés		47 132,39			47 132,39
Opérations de l'Exercice	12 415,78	12 222,53			12 222,53
TOTAUX	12 415,78	59 354,92			59 354,92

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1981

Les Conseillers ayant en main les prévisions du budget supplémentaire 1981, Monsieur POUSSON en donne lecture et apporte les commentaires. Il indique qu'il faudra ajouter 8 000 F pour le personnel de France-Industries et à la demande de Monsieur BOBDES, 400 F pour l'ARAC (achat d'un drapeau).

La Commission des finances a ventilé les 6 000 F prévus au Budget primitif 1981, pour la subvention attribuée au rugby à XIII et propose la répartition suivante 3 000 F à l'U.S.M., 1 000 F à l'Aiglon Sportif - 2 000 F au Foot ball club.

M. POUJOL aurait souhaité que ce soit la Commission des Sports qui propose la répartition aux sociétés ; Monsieur MACIAS précise que certains compléments de subvention étaient prévus lors du vote du budget primitif. La répartition des 6 000 F passe au vote : 10 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

M. BOYER évoque le problème de la réunion de la Commission des Sports et Loisirs, s'inquiète de la primauté de la Commission des Finances, et démissionne de la Commission des Sports.

Monsieur POUSSON précise que la répartition des subventions se fait lors du vote du budget primitif sur proposition de la Commission des Sports. Mais ce soir il fallait simplement proposer de répartir 6 000 F non utilisés par un club ; le Conseil est souverain pour trancher tous les problèmes et qu'il ne doit pas oublier que les contribuables payent la note.

Monsieur COVA souhaite que les Sociétés envoient chaque année leur bilan financier pour justifier leurs besoins ; Monsieur le Maire précise que cette obligation leur est faite chaque année, mais toutes ne répondent pas.

A la section investissement du budget supplémentaire, Monsieur POUSSON rappelle qu'il a été décidé d'emprunter 350 000 Francs pour compléter le financement du gymnase dont la dépense s'élève à ce jour à 3 237 116 Francs et les subventions acquises de l'Etat à 451 143 Francs, du Conseil Régional à 450 000 F, et du Conseil Général à 729 268 Francs, la part communale étant de 1 550 000 F.

Monsieur POUSSON indique au Conseil que le paiement régulier des entreprises a été rendu possible grâce à la compréhension de Monsieur GLEYSSES, receveur municipal.

La réalisation du local des Sapeurs Pompiers interviendra dès que la subvention du Conseil Général sera connue et que l'emprunt de 750 000 F prévue au budget primitif sera obtenu.

Une subvention supplémentaire de 18 000 F doit être versée au Syndicat d'Initiative pour couvrir les frais engagés par lui pour payer le personnel du plan d'eau.

Le Conseil,

Par 17 voix,

Adopte le budget supplémentaire de 1981. Ce budget se monte tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 747 009,16 F.

Le montant du prélèvement sur recettes ordinaires est fixé à 444 298,34 F.

REFECTION DES CHENEUX DU C.E.S.

M. le Maire fait part au Conseil de la demande du Principal du C.E.S. concernant la réfection des cheneaux et des peintures de l'Ecole et propose de renvoyer le financement au Budget Primitif 1982. Il fait part de la réalisation de la 1ère tranche de la réfection du chauffage du C.E.S. et du remplacement du câble du téléphone.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

INDEMNITE DE DEPLACEMENT Mme CAIRE

M. le Maire fait part d'une lettre de Mme CAIRE, professeur de danse qui demande une révision de son salaire et de son indemnité de déplacement.

M. TORNAMORELL précise que peu d'élèves fréquentent les cours de Mme CAIRE.

Ce problème sera revu à la prochaine séance.

LOGEMENT DES SEPEURS POMPIERS AU CENTRE DE SECOURS

M. BAROUSSE évoque le logement des sapeurs pompiers dans les locaux de l'ancienne gendarmerie acquis par la commune au Département.

Ceux-ci sont logés et doivent en échange des heures d'astreinte, de permanence et d'entretien. M. BAROUSSE expose les critères retenus dans le choix des Sapeurs logés : situation de famille, capacités en mécanique, etc...

M. JORDA craint des ennuis en appliquant le système, et souhaite que les contrats soient annuels.

M. BAROUSSE : le travail se fera correctement, les charges locatives seront payées par les pompiers, un bail sera établi.

M. POUSSON précise que deux logements sont réservés dans ces locaux pour héberger de nouveaux gendarmes.

M. BAROUSSE précise que la subvention de l'Etat demandée en 1979 avec la constitution du dossier n'est toujours pas réalisée et qu'il y a lieu de l'abandonner ; elle était de 10 % et l'actualisation du projet s'élève à 1 677 380,39 F en novembre 1981. Le dossier actualisé est envoyé à la Préfecture.

M. le Maire propose :

de mettre à la disposition du Centre de Secours les appartements de l'ancienne Gendarmerie pour y loger des Sapeurs Pompiers.

Le loyer mensuel par appartement équivaldra à :

159 heures d'astreinte
15 heures de permanence
10 heures d'entretien du matériel et des locaux techniques.

La référence retenue sera la vacation de la période considérée :

- l'heure d'astreinte correspond à 10 % de la vacation
- l'heure de permanence à 75 %
- l'heure d'entretien à 75 %.


Les charges locatives seront à la charge des sapeurs pompiers logés.

Il sera établi un bail dont les frais seront pris en compte par la commune.

La présente délibération pourra être révisable dans une année.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

CENTRE DE SECOURS - EMPRUNT DE 750 000 F AUPRES DU CREDIT AGRICOLE



Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à contracter un emprunt de 750 000 F auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, destiné à financer la construction du Centre de Secours dont le devis s'élève à 1 677 380,69 Francs.

Des subventions de l'Etat et du Département viendront financer la part restante.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cette opération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GYMNASE - EMPRUNT DE 350 000 F AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un emprunt de 350 000 F pour compléter le financement du gymnase dont le coût général s'élève à 3 237 116 F.

Le financement est le suivant :

- subvention de l'Etat	451 143 F
- Subvention de l'EPR	450 000 F
- Subvention du Conseil Général	729 268 F

Ces subventions ont déjà été accordées et versées à la Commune de Montréjeau.

Un emprunt de 1 200 000 F a également été accordé.

Le Conseil Municipal accepte la proposition et décide de contracter un emprunt supplémentaire de 350 000 F pour parfaire le financement du gymnase.

ALLOCATION DE SCOLARITE

Monsieur le Président expose au Conseil que la commune doit percevoir au titre de l'année scolaire 1980-1981 l'allocation forfaitaire prévue par le décret n° 65-335 du 30 avril 1965 (art. &9), soit une somme de3 220 F, dont l'attribution a été décidée par le Conseil Général le 22 Janvier 1981.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal décide d'employer les fonds aux dépenses ci-après conformément aux dispositions réglementaires :

- Remboursement des annuités d'emprunts contractés pour la construction du groupe scolaire.

INDEMNITES DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS

En ce qui concerne les indemnités de logement aux Instituteurs, elles ont été versées cette année un peu en retard à cause des difficultés rencontrées pour faire rentrer les subventions et de l'obligation de faire face aux dépenses du gymnase.

Le Conseil est d'accord de les verser en fonction des règles déjà établies.

LOGEMENT DU SECRETAIRE GENERAL

Monsieur POUSSON expose la situation du Secrétaire Général qui effectue des heures supplémentaires non rémunérées et propose au Conseil de lui céder le logement de fonction, comme cela se fait d'habitude.

Le Conseil donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

M. COVA désire quelques informations sur le nouveau plan de déviation de Montréjeau.

M. POUSSON fait part des différents projets présentés au cours de la réunion des Services de la Direction Départementale de l'Équipement, à laquelle plusieurs Conseillers étaient conviés.

Elle se réalisera vers 1988 et 1989, mais il estime indispensable que la relation avec l'Espagne soit la plus rapprochée de Montréjeau.

